

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize le vingt-neuf juillet à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 juillet 2016,

**Présents** : M. Durantet Gilles, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, Mme Riboulet Colette, Mme Mondière Catherine, Mme Marion Véronique, M. Audibert Christian, Mme Matichard Valérie, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Corre Jean-François

**Excusés** : M. Lacroix Stéphane représenté par Mme Renault Sylvie  
M. Basmaison David représentée par Mme Riboulet Colette  
M. Dépalle Jean-François représenté par M. Durantet Gilles  
Mme Bigay Laëtitia

**Absent** : M. Décabane Jean-Claude

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Madame Douaillat Isabelle

-----

*Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2016, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.*

*Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.*


*L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :*

- Location du Lac des moines
- Devenir du Musée de la Vannerie
- Déplacement temporaire de la salle du conseil et de célébration des mariages

### QUESTIONS DIVERSES

- Rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'enlèvement des déchets

-----

 Vu la diminution des recettes budgétaires, le conseil municipal s'interroge sur la nécessité de restreindre certaines dépenses.

Considérant la charge importante en termes de location et d'entretien que le lac des moines engendre,

Considérant l'image de ce site pour Le Mayet de Montagne

Considérant sa fréquentation par de nombreux pêcheurs

Considérant la difficulté de chiffrer les retombées économiques liées à l'attractivité du lac

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR 3 voix CONTRE et 2 bulletins NUL de poursuivre à honorer le contrat liant à Monsieur Louis-Alexis ROUDILLON, propriétaires du lac des moines pour la partie en eaux et les abords.

📁 Le bail emphytéotique signé avec l'association « Les Amis de la Montagne Bourbonnaise » pour l'utilisation d'un bâtiment sis Place de l'Eglise à usage exclusif de musée de la vannerie arrive à son terme le 31 mai 2017.

Le conseil d'administration de l'association ne souhaite pas le reconduire dans sa forme actuelle et ne souhaite plus couvrir les charges financières. Il demande à la commune d'apporter le financement nécessaire.

En contrepartie de cet accord, l'association propose de ré ouvrir ce site mais uniquement sur rendez-vous. Dans le cas contraire, l'association remettra les clefs fin mai 2017 à la commune.

Le conseil municipal

- DIT qu'il ne peut assumer cette charge financière supplémentaire
- FAIT référence aux difficultés à respecter les normes accessibilités du bâtiment actuel
- PROPOSE d'engager le dialogue avec l'association « Les Amis de la Montagne Bourbonnaise » afin d'étudier une nouvelle forme de présentation au public notamment en regroupant l'ensemble des activités de l'association dans un même bâtiment. Une seule et même personne pourrait ainsi accueillir le public dans un local accessible.

📁 Durant les travaux de mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie, pour des raisons de sécurité, la salle du conseil et de célébration des mariages sera temporairement déplacée salle de la Grenette

L'autorisation pour le changement du lieu de célébration des mariages sera demandée à Monsieur le Procureur de la République compétent en tant que de besoin.

📁 Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets adopté en Comité Syndical le 27 juin 2016.

Le rapport destiné à l'information des élus et des usagers du service public est consultable sur <http://www.sictomsudallier.fr/fr/Article/9678/General-Rapports-dactivites> ou sur le site internet de la commune <http://lemayetdemontagne.planet-allier.com>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu pour être affiché le 5 août 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Le Mayet de Montagne, le 5 août 2016

Le Maire,  
Gilles DURANTET

